

# Rôles interactifs et calendrier de planification de la transition

DÉBUT DU PROCESSUS Entrée au secondaire (14-16 ans)	années où il y a possibilité de recoupelements			
	16 à 17 ans	17 à 18 ans	Un an avant la fin des études	Année de fin d'études
<b>Élève et parents ou tuteurs avec réseau de soutien, enseignants, frères et sœurs, autres membres de la famille, amis, porte-parole, parents nourriciers ou personnel du foyer de groupe</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>prendre conscience des options et du processus de planification</li> <li>penser à d'éventuelles expériences dans la communauté, à la date de fin d'études, aux options à l'âge adulte</li> <li>fournir de l'information sur ses forces, ses intérêts, ses rêves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>explorer les services de soutien en résidence qui correspondent aux préférences personnelles ou projeter de vivre dans le foyer familial</li> <li>comprendre ce qu'implique quitter l'école avant d'obtenir le diplôme de fin d'études ou d'avoir accès aux soutiens pour adultes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>à 18 ans, une personne handicapée peut communiquer avec le Programme d'aide à l'emploi et au revenu pour faire évaluer son admissibilité</li> <li>demande une pièce d'identité appropriée</li> <li>à 18 ans, peut déménager dans une résidence pour adultes avec le soutien de programmes pour adultes (p. ex. PAVS, SM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>planifier études ou formation postsecondaires, placement professionnel ou communautaire, travail ou activités de jour</li> <li>choisir les soutiens qui correspondent aux préférences et besoins individuels ou revendiquer de nouveaux ou meilleurs services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>prendre des décisions éclairées pour                             <ul style="list-style-type: none"> <li>emploi</li> <li>passage à des études ou une formation postsecondaires, possibilités professionnelles ou communautaires</li> <li>accès à divers soutiens et services de prestataires de services communautaires</li> </ul> </li> </ul>
<b>École</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>nommer un responsable de cas pour la planification de la transition</li> <li>coordonner la réunion de planification initiale avec les personnes les plus proches de l'élève (équipe du PEP)</li> <li>commencer des expériences professionnelles ou communautaires appropriées*</li> <li>explorer la date éventuelle de fin d'études et l'orientation du programme d'études secondaires avec l'élève, la famille et l'équipe du PEP</li> <li>informer la famille des options de soutiens pour adultes et du processus de planification de la transition</li> <li>communiquer avec les programmes pour adultes (PAVS, SM, PRP), si l'élève n'a pas de travailleur des services pour enfants, ou coordonner la communication avec le travailleur des services pour enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>coordonner la réunion de planification de la transition annuelle</li> <li>se renseigner sur les critères d'admissibilité aux programmes pour adultes</li> <li>commencer l'aiguillage vers les programmes pour adultes (PAVS, PRP, SM) en consultation avec les parents</li> <li>inviter le travailleur des services pour adultes aux réunions sur le PEP et le PTP</li> <li>aider à rassembler des renseignements sur les soutiens requis à la maison et dans la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>coordonner la réunion de planification de la transition annuelle</li> <li>concentrer davantage l'instruction sur les résultats les plus importants pour la transition</li> <li>revendiquer l'établissement de soutiens communautaires pour la vie d'adulte, là où ils n'existent pas actuellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>coordonner les réunions de planification de la transition annuelles</li> <li>accroître les expériences professionnelles et communautaires*</li> <li>veiller à ce que le programme d'études appuie un passage projeté à des études ou une formation postsecondaires</li> <li>veiller à terminer les formalités pour les services de jour du PAVS : collecte de renseignements et aiguillage</li> <li>inviter le travailleur des services communautaires pour adultes désigné aux réunions de planification</li> <li>déterminer les ressources requises : au travail et dans la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>coordonner la réunion de planification de la transition annuelle</li> <li>inviter le travailleur communautaire désigné du PRP aux réunions de planification et le tenir au courant</li> <li>veiller à ce que les conditions d'obtention du diplôme ou certificat soient satisfaites</li> <li>commencer une expérience professionnelle ou communautaire à long terme*</li> <li>coordonner la continuité des soutiens avec le travailleur communautaire des services pour adultes ou le représentant du travail ou de la communauté</li> </ul>
* Peuvent comprendre développement de carrière continu, bénévolat, exploration des options de programmes de jour, initiation à des loisirs, formation pour le transport, compétences pour la vie autonome en société, etc.				
<b>Services pour enfants</b>				
<b>Organismes de services à l'enfant et à la famille*</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>informer la famille du processus de planification de la transition et discuter des options de services pour adultes (PAER, PRP, etc.) et des critères d'admissibilité</li> <li>remplir les demandes de services pour adultes appropriés en collaboration avec les parents</li> <li>assister aux réunions de planification tenues par l'école</li> </ul> <p>* Note : Si l'enfant est sous la tutelle d'un organisme de services à l'enfant et à la famille, les SEF ou le tuteur légal devraient participer au processus là où les parents le feraient.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>faire les demandes de services pour adultes appropriés en collaboration avec la famille</li> <li>établir la liaison entre le(s) travailleur(s) des services pour adultes appropriés et la famille, après confirmation de l'admissibilité au programme</li> <li>participer aux réunions de planification de la transition tenues par l'école pour qu'il y ait continuité dans la planification des services et soutiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>continuer la planification et les démarches d'aiguillage vers les ressources pour adultes appropriées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>un organisme de SEF peut continuer d'intervenir après que l'enfant a 18 ans si cet enfant est sous sa tutelle permanente, selon les circonstances individuelles</li> </ul>	
<b>Services spéciaux pour enfants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>informer la famille du processus de planification de la transition et discuter des options de services pour adultes (PAER, PRP, etc.) et des critères d'admissibilité</li> <li>remplir les demandes de services pour adultes appropriés en collaboration avec les parents</li> <li>assister aux réunions de planification de la transition tenues par l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>remplir les demandes de services pour adultes appropriés en collaboration avec la famille</li> <li>établir la liaison entre le(s) travailleur(s) des services pour adultes appropriés et la famille, après confirmation de l'admissibilité au programme</li> <li>participer aux réunions de planification de la transition tenues par l'école pour qu'il y ait continuité dans la planification des services et soutiens</li> </ul>	<b>En consultation avec le travailleur des services pour adultes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>continuer la planification et les démarches d'aiguillage vers les soutiens requis</li> </ul>		
<b>Services de santé mentale pour enfants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>informer la famille du processus de planification de la transition et discuter des options de services pour adultes (PAER, PRP, etc.) et des critères d'admissibilité</li> <li>remplir les demandes de services pour adultes appropriés en collaboration avec les parents ou le tuteur légal</li> <li>assister aux réunions de planification de la transition tenues par l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>remplir les demandes de services pour adultes appropriés en collaboration avec la famille</li> <li>établir la liaison entre le(s) travailleur(s) des services pour adultes appropriés et la famille, après confirmation de l'admissibilité au programme</li> <li>participer aux réunions de planification de la transition tenues par l'école pour qu'il y ait continuité dans la planification des services et soutiens</li> </ul>	<b>En consultation avec le travailleur des services pour adultes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>continuer la planification et les démarches d'aiguillage vers les soutiens requis</li> </ul>		
<b>Services pour adultes (PAER, PRP, PAVS, SM, ORS ou organismes désignés)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>donner à l'équipe de transition des renseignements généraux sur le processus d'aiguillage, les critères d'admissibilité et les options de services pour adultes</li> </ul>	<b>Programme d'aide à la vie en société (PAVS)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>accuser réception de la demande, vérifier l'admissibilité et affecter un travailleur communautaire</li> <li>le travailleur communautaire participe aux réunions de planification avec l'équipe de transition (au moins une avant d'assumer la responsabilité du cas)</li> <li>fournir des renseignements sur les soutiens et prestataires de services pour adultes</li> <li>demande une aide financière pour les services en résidence ou services de soutien si l'élève en aura besoin à 18 ans</li> <li>remplir la demande au prestataire de services en résidence choisi s'il y a lieu</li> <li>fournir des renseignements pour l'établissement de soutiens communautaires pour la vie adulte, là où ils n'existent pas actuellement</li> </ul>	<b>Offices régionaux de la santé (ORS)</b> <b>Services de santé mentale(SM) et soutiens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>vérifier l'admissibilité et affecter un travailleur communautaire</li> <li>le travailleur communautaire participe aux réunions de planification (au moins une avant d'assumer la responsabilité du cas)</li> <li>fournir de l'information sur les ressources pour adultes</li> <li>remplir les demandes aux ressources pour adultes</li> <li>demande une aide financière pour les services en résidence ou services de soutien si l'élève en aura besoin à 18 ans</li> </ul>	<b>Programme d'aide à l'emploi et au revenu</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>présenter une demande en personne à 18 ans ou plus</li> </ul>	<b>Programme de réadaptation professionnelle - SFL, ORS ou organisme désigné (SMD, INCA, ACP)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>accuser réception de la demande, vérifier l'admissibilité et affecter un travailleur communautaire</li> <li>le travailleur communautaire participe aux réunions de l'équipe de transition</li> <li>fournir de l'information sur les soutiens et prestataires de services pour adultes</li> <li>établir un plan d'orientation professionnelle personnalisé</li> <li>choisir un prestataire de services, commencer l'aiguillage et demander une aide financière pour les services, y compris les évaluations techniques, après que l'élève a quitté l'école</li> </ul>
<b>Services de soins à domicile</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>recevoir la demande de services et évaluer l'admissibilité</li> <li>fournir de l'information sur les ressources pour adultes</li> <li>le coordonnateur du cas collabore à l'établissement d'un plan de soins</li> <li>le coordonnateur du cas met en place les services prévus dans le plan de soins</li> <li>participer à l'arrangement d'un placement résidentiel de rechange dans la communauté</li> </ul>	<b>Services de jour</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>vérifier l'admissibilité et affecter un travailleur communautaire</li> <li>fournir de l'information sur les programmes et ressources communautaires pour adultes</li> </ul>	<b>Services de soins à domicile</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>évaluer et aider à demander une aide financière pour les services en résidence ou services de soutien à 18 ans, s'il y a lieu</li> </ul>	<b>Programme d'aide à la vie en société (PAVS) – Services de jour</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>veiller à ce que les étapes préalables du processus d'aiguillage aient été suivies</li> <li>le travailleur communautaire participe aux réunions</li> <li>demande une aide financière pour les ressources de services de jour deux ans avant la fin des études</li> <li>aiguiller vers les ressources de services de jour et services cliniques pour adultes</li> </ul>	